

Projet Educatif du territoire Ville de Vinay

2025-2029

vinay
SCOLAIRE



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Préambule

La ville de Vinay, investie depuis longtemps dans une politique éducative ambitieuse, a lancé son premier Projet Educatif de Territoire (PEDT) dès 2015.

Ce premier PEDT, mis en place lors de la réorganisation de la semaine scolaire, a permis de structurer et enrichir l'offre périscolaire, tout en favorisant la cohérence et la complémentarité entre les différents temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

Le PEDT 2022-2025 poursuit cette dynamique, en réinventant l'action éducative avec une approche plus collective et partagée. Il vise une co-éducation renforcée avec les familles, les représentants des parents d'élèves, l'Éducation Nationale, ainsi que les associations sportives et culturelles de la ville et les services municipaux. Ce projet s'inspire également du Projet Educatif de Territoire intercommunal.

Le troisième PEDT, pour la période 2025-2029, prend une orientation encore plus ambitieuse tout en poursuivant les actions initiées depuis 2015. Ce projet a pour objectif de démocratiser l'accès aux savoirs, à la santé, aux pratiques artistiques et sportives sur l'ensemble du territoire, afin de réduire les inégalités sociales et culturelles.

Le projet éducatif du territoire de la ville de Vinay se veut un outil de référence pour mieux répondre aux besoins et respecter le rythme de chaque enfant. Il vise à améliorer la qualité et la diversité de l'offre éducative, à garantir la réussite et le développement personnel de tous les enfants, et à lutter contre les inégalités scolaires.

À Vinay, une concertation est jugée essentielle pour créer une culture éducative commune et cohérente entre tous les acteurs qui accompagnent l'enfant dans ses différents temps de vie.

« Il faut tout un village pour élever un enfant »

Ce proverbe africain nous rappelle que l'éducation dépasse le cadre familial et repose sur l'implication de divers acteurs et institutions, à travers une multitude d'expériences, de rencontres et d'environnements.

En tant que parents, éducateurs et pédagogues, il est essentiel d'être conscient du rôle de « passeur culturel » que chacun de nous endosse, ainsi que des responsabilités qui en découlent.

La transmission de la langue, de la culture et des valeurs joue un rôle déterminant dans la construction de l'identité de l'enfant au quotidien et dans son cheminement vers l'âge adulte, lui permettant ainsi de devenir un adulte responsable.

La collectivité de Vinay s'engage à être un acteur clé en proposant une offre de services de qualité, accessible à tous les enfants, tout en soutenant les différents co-éducateurs du territoire dans les projets éducatifs qu'ils développeront.

Sommaire

1. Introduction

1.1 Contexte

1.2 Cadre législatif et objectifs du PEDTI

1.3 Les axes de travail pour l'élaboration du PEDT 2025-2029 communal

2. Diagnostic du territoire

2.1 Les caractéristiques démographiques et sociologiques

2.2 Les besoins éducatifs et sociaux

2.3 L'offre d'activités existante

2.4 Les partenaires locaux

3. Objectifs du PEDT

4. Organisation, inscriptions et tarification des accueils périscolaires

5. La prise en compte du handicap et de la tolérance

6. Gouvernance du PEDT

6.1 Pilotage et animation du projet

6.2 Coordinateur du PEdT

7. Communication et implication des familles

8. Évaluation et ajustements

9. Conclusion

1. Introduction

1.1 Contexte

Vinay est une ville de 4370 habitants, situé dans la basse vallée de l'Isère, le Sud Grésivaudan, à une altitude moyenne de 280 m, à mi-chemin entre Grenoble et Valence, au pied du massif du Vercors (dont elle est Ville Porte du Parc Naturel Régional) et du massif des Chambarans.

Vinay est au cœur de la plus grande noyeraie d'Europe, Capitale de l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) de la Noix de Grenoble, sur une surface de 1500 hectares soit plus de 150 000 noyers. Elle est fêtée chaque année le dernier week-end de novembre à l'occasion du Salon de la Noix de Grenoble et des produits du terroir.

Vinay fut le chef-lieu de son canton jusqu'aux élections départementales de 2015, car à compter de ce scrutin, Vinay et les communes de son ancien canton ont toutes été incorporées dans le nouveau canton du Sud Grésivaudan dont le siège de chef-lieu est installé à Saint-Marcellin.

Elle fait partie de la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Dans le cadre du jumelage avec la Ville italienne de San Possidonio, de la région d'Emilie Romagne, de nombreux échanges sont organisés avec cette commune où sont produits de savoureuses poires et du Parmesan.

Le Grand Séchoir, musée de la Noix de Grenoble, est implanté à Vinay et propose dans son exposition permanente l'histoire du pays de la Noix et des hommes qui en ont fait la renommée : toutes les facettes de la culture et du patrimoine de ce petite fruit y sont représentées. Y sont également régulièrement présentées des expositions temporaires et proposées des animations ou spectacles pour petits et grands.

Il est très aisé de découvrir le centre ancien de Vinay à pied, en passant par les petites rues du vieux centre qui permettent de découvrir des vieilles pierres sympathiques...

Dominant la ville, le Château de Montvinay, à l'origine médiéval, fut démoli vers le XVIe siècle, puis reconstruit dans le style renaissance pour être à nouveau dévasté pendant la révolution. Le bâtiment actuel date de 1876, il a été construit par M. Brun-Faulquier, bienfaiteur de la commune.

Le temps fort de la commune est le dernier week end du mois d'août : les Fêtes de la Rosière, issues du testament de M. Brun Faulquier, sont l'occasion pour la commune de se parer de ses plus belles couleurs. Ce temps fort est organisé par une belle équipe de bénévoles : le Comité des Fêtes.

1.2 Cadre législatif et objectifs du PEDTI

Outil de collaboration locale, le PEdT rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le territoire. L'objectif est de prendre en compte des différents temps de la semaine de l'enfant, et d'articuler l'action des différents acteurs éducatifs : parents, équipe éducative de l'école, équipe éducative des temps péri et extra scolaires.

Extrait de la circulaire 11 mars 2013 :

« Le PEdT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

La mise en place d'un PEDT est une démarche volontaire à l'initiative de la commune, ou groupement de communes, ou de l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) qui exerce la compétence périscolaire et/ou scolaire et/ou jeunesse.

Pourquoi un PEDT ?

→ Il permet de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune.

→ Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.

→ Il contribue à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la ville de Vinay s'adresse à tous les enfants de 3 à 10 ans ainsi qu'à leurs familles, en couvrant l'ensemble des actions éducatives qui les concernent. Il constitue le cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative intervenant auprès de ce public, en prenant en compte tous les temps de l'enfant (scolaires, périscolaires et extrascolaires) de manière globale.

Il s'inscrit dans une dynamique de partenariat renforcé, où la responsabilité éducative est partagée entre la Ville de Vinay, la direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF), au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Isère (SDJES) les associations, les familles et les équipes éducatives. Le PEDT repose sur le Contrat Enfance Jeunesse, porté conjointement par la CAF et la Ville de Saint-Marcellin, ainsi que sur l'ensemble des dispositifs contractuels et partenariaux existants.

Notre PEDT s'inscrit, enfin, dans le PEDT intercommunal porté par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté dont les axes stratégiques sont :

- ⇒ La mise en place des projets adaptés aux besoins des Enfants et des familles ;
- ⇒ Le renforcement de la continuité éducative par la collaboration des acteurs locaux ;
- ⇒ De conforter la co-éducation par une plus grande association des familles ;
- ⇒ La facilitation du parcours usager et l'accessibilité aux services

Sur la base de ce PEDTI, l'équipe municipale de Vinay a souhaité compléter et précisé ce projet en établissant son propre PEDT 2025-2029 avec les intentions suivantes :

➤ **Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous**

La Ville de Vinay tient à réaffirmer l'éducation comme droit fondamental de l'enfant et plus largement du citoyen. En ce sens, elle souhaite garantir l'accès de tous à une éducation de qualité. L'éducation est entendue au sens large sans la réduire à la scolarité, il s'agit bien de considérer l'enfant et l'adolescent dans sa globalité et ainsi de favoriser son épanouissement, son ouverture au monde, et de lui permettre de développer ses potentialités. Des moyens importants sont mobilisés pas la ville, en termes de locaux, matériel et personnels, afin de favoriser l'accueil des enfants sur les différents temps de la journée.

➤ **L'équité, la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales et territoriales**

Assurer la réussite éducative de tous les enfants sans distinction c'est agir de manière équitable sur le territoire en renforçant les moyens là où il y en a le plus besoin.

Lutter contre les discriminations et les inégalités en visant l'équité, en favorisant les mixités (sociales, culturelles, géographiques, filles/garçons, etc.) et en renforçant le lien social.

➤ **La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs éducatifs aux côtés des parents**

Ce principe affirme que l'éducation est l'affaire de tous - et en premier lieu des parents - sur tous les temps de l'enfant et de l'adolescent. Le PEDT reconnaît les compétences de chacun ainsi que les différentes formes d'éducation comme complémentaires. Il s'agit ici de reconnaître que chaque action éducative contribue à la construction et au développement de l'enfant et de l'adolescent. Ce projet a fait l'objet de nombreux temps d'échange et de travail entre les différents acteurs (représentant des parents d'élèves, agents des services municipaux et intercommunaux, personnel de l'éducation nationale, représentant des associations, ...).

➤ **La cohérence et la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et de l'adolescent**

Les différents temps de l'enfant et de l'adolescent sont à la fois ceux qui se succèdent au sein d'une journée ou d'une semaine (scolaire, périscolaire, extrascolaire) mais également les différentes étapes dans la vie de l'enfant puis de l'adolescent (crèche, maternelle, primaire, collège). Chacun de ces temps implique de multiples acteurs, projets, espaces... Le PEDT entend donner un cadre permettant de garantir une continuité entre ces différents moments avec des principes et des valeurs communs et partagés par tous.

1.3 Les axes de travail pour l'élaboration du PEDT 2025-2029 communal

Le PEDT est un projet partagé qui définit des valeurs, une vision de l'éducation, des orientations de travail, des objectifs prioritaires, ainsi que des outils d'évaluation. Pour élaborer le projet 2022-2025, la collectivité a organisé plusieurs types de rencontres visant à stimuler l'intelligence collective et à encourager l'expression de tous.

Les intentions pour la co-construction du projet :

- Créer un cadre et un climat propices à l'écoute et à la coopération.
- Adapter les modes d'animation et les supports en fonction des différents niveaux de participation souhaités.
- Construire une communauté éducative qui partage une culture commune au service d'objectifs partagés.

L'organisation :

Les participants ont été réunis dans une configuration favorisant les échanges (petits groupes), avec un matériel adapté (murs d'affichage, projections...) et des techniques d'animation facilitant l'interconnaissance, la rencontre et l'apprentissage de l'écoute, à travers des ateliers et des exercices ludiques.

Une première réunion de présentation du projet a eu lieu en janvier 2025, réunissant des parents, des agents, des services de la collectivité, associations, divers partenaires institutionnels. Cette réunion a permis de dresser un bilan du précédent PEDT et d'annoncer les perspectives et les axes de travail.

Avant la mise en place de la deuxième réunion, un questionnaire a été remis aux familles. Lors de la réunion spécifique « OBJECTIFS » en février 2025, il a été possible de concevoir des objectifs à partir :

- ⇒ Des attentes et enjeux des familles en lien avec l'éducation ;
- ⇒ Des forces et axes d'amélioration du PEDT 2022-2025 ;
- ⇒ De propositions d'actions souhaitées par les familles ;
- ⇒ D'intentions, d'enjeux éducatifs.

Une troisième réunion a eu pour thématique les « PARTENARIATS ». Une grande partie des acteurs étaient présents lors de ce temps d'échanges. Quatre axes ont été abordés :

- ⇒ Les priorités éducatives et sociales sur notre territoire ;
- ⇒ Comment renforcer le lien entre tous les acteurs ?
- ⇒ Quelle(s) formation(s) et sensibilisation(s) des acteurs ?
- ⇒ Comment reconnaître les rôles et les contributions de chacun ?

Avant la présentation définitive du PEDT et son vote en conseil municipal, un dernier temps de réunion a été organisé autour des chartes mises en place :

- ⇒ Charte des ATSEMS ;
- ⇒ Charte des locaux ;
- ⇒ Charte d'inclusion de tous les enfants.

Comme pour l'ensemble des temps de travail, les documents ont été envoyés en amont (délai de prévenance de 6 à 8 jours) permettant à chacun de prendre connaissance des éléments et de pouvoir débattre et échanger le jour-j.

D'autres réunions seront organisées pour suivre l'avancement des objectifs et des actions du PEDT, tout en permettant d'acquérir des connaissances plus approfondies dans le domaine de l'éducation :

- ⇒ 3 comités de suivi par an : **La circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 relative à la promotion de la généralisation des projets éducatifs Territoriaux indique que** : « *les travaux du comité de pilotage permettent de recenser et mobiliser les ressources locales, d'apporter un appui à la commune [---]. Il assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions* ».
- ⇒ Des groupes de travail : les groupes rassemblent différents acteurs locaux (collectivités, écoles, associations, services publics, parents, etc.) et ont pour mission de définir des priorités éducatives, d'élaborer des projets concrets, d'assurer la coopération entre les parties prenantes, et de garantir la réussite du projet à long terme.

2. Diagnostic du territoire

2.1 Les caractéristiques démographiques et sociologiques

Selon l'INSEE, les enfants de 0 à 14 ans représentent 18 % de la population de la commune, dont 19,4 % de garçons et 16,7 % de filles.

Dans nos écoles, on compte :

- 141 enfants en maternelle,
- 270 enfants en élémentaire,
- 126 enfants à l'école privée, de 3 à 11 ans.

La commune possède également un collège.

Concernant les familles (source INSEE 2021), les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont : les ouvriers, les professions intermédiaires et les retraités.

En ce qui concerne la composition des familles, on observe :

- 42,2 % de couples avec enfants,
- 11,2 % de familles monoparentales.

Plus précisément :

- 14,1 % de familles recomposées,
- 23,6 % de familles avec un enfant,
- 19,5 % de familles avec deux enfants,
- 7,5 % de familles avec trois enfants ou plus.

La ville de Vinay compte 4352 habitants au 1^{er} janvier 2022. La population vinoise progresse chaque année, et suit la tendance observée sur l'ensemble du département depuis quelques années. Une population en plein essor où l'on observe un taux de croissance annuel moyen de + 2.4 %, au cours de l'année 2020. Sur la période de 2013 à 2018, le taux de croissance annuel moyen est de + 1.1 %. En Isère, sur la même période, le taux est de + 0.5 %, et seulement + 0.2 % pour la communauté de commune SMVIC. Entre 2013 et 2018, le solde naturel est de - 0.4 %, contrairement à l'ensemble du département où le solde naturel est positif. Vinay se démarque par son attractivité avec une croissance démographique qui est exclusivement due aux nouveaux arrivants. Affichant un solde migratoire à + 1.5 % entre 2013 et 2018, il est 15 fois plus élevé que sur l'ensemble de l'intercommunalité et du département sur la même période.

La structure de la population reste relativement homogène au regard de la répartition de la population par tranche d'âge. Il semble cependant important de mettre l'accent sur la part des 60 ans ou plus qui est de plus en plus conséquente. Selon l'INSEE, la part des 60 ans en 2018 est de 29.6 % à Vinay, et de 29% pour la SMVIC. En Isère, cette part est de 23.9 %. Cette différence de 5.7 points s'explique selon deux phénomènes. D'une part, le vieillissement de la population globale. D'autre part, la particularité de la ville de Vinay qui, à l'instar d'autres communes du territoire de la SMVIC, propose plusieurs établissements d'hébergement pour des personnes âgées, ce qui explique en partie la surreprésentation de cette tranche d'âge.

Vinay arbore une économie tertiaire avec une prédominance des emplois de la fonction présente, soit, des emplois au service des besoins des résidents d'une part, et des non-résidents (tourisme, résidents temporaires,...) d'autre part, à l'instar de l'administration publique, des commerces et services de proximité, des établissements médico-sociaux, mais aussi de l'éducation. Avec 53.9 %, plus de la moitié des établissements employeurs de la ville ont pour fonction la satisfaction des besoins du territoire. Cette surreprésentation illustre l'économie vinoise et sa tendance à la tertiarisation.

La structure de la population active vinoise évolue. On observe que la part des agriculteurs est passée de 0.9 % en 2008 à 1.4 % en 2018. Principale activité de la ville au début du siècle, tout comme de nombreuses communes en milieu rural, le secteur de l'agriculture a progressivement cédé le pas, laissant place aux emplois du secteur tertiaire. On constate une augmentation de la proportion des cadres et professions intellectuelles supérieures avec 10.9 % en 2018, pour 6.7 % en 2013 et en 2008. Ce phénomène pourrait éventuellement être lié à l'attractivité de la ville, et à la migration de certaines catégories socio-professionnelles dans la commune.

L'offre éducative locale permet à tous les enfants vinois de bénéficier d'une éducation scolaire jusqu'à 3^{ème}. La poursuite d'un cursus dans le supérieur implique de sortir de la commune. Depuis ces dix dernières années, nous observons que les taux de scolarisation selon les tranches d'âge sont majoritairement stables. Cependant, la part des 18-24 ans est en baisse depuis 2013, avec - 5.8 points.

Cette baisse ne peut être la conséquence directe du manque d'offre de formation sur la commune, néanmoins elle reflète les difficultés que rencontrent les jeunes pour poursuivre leurs études, notamment en raison des freins à la mobilité qu'ils soient géographiques, psychologiques ou financiers.

(source : document de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisé en 2021-2022)

2.2 Les besoins éducatifs et sociaux

Pour les familles, les besoins les plus importants sont :

- ⇒ L'épanouissement de l'enfant : Processus par lequel un enfant développe pleinement son potentiel physique, émotionnel, intellectuel et social dans un environnement favorable, lui permettant de se sentir heureux, en sécurité et valorisé.
- ⇒ Le développement des compétences psychosociales : Processus par lequel une personne acquiert et renforce des capacités essentielles pour gérer ses émotions, ses relations interpersonnelles, résoudre des problèmes et prendre des décisions, favorisant ainsi son bien-être et son intégration sociale.
- ⇒ Le respect : Attitude consistant à reconnaître la dignité et les droits des autres, à traiter chacun avec considération et à accepter les différences dans le cadre d'une relation harmonieuse et équitable.
- ⇒ La citoyenneté : Ensemble des droits et devoirs d'un individu au sein d'une société, qui implique la participation active à la vie démocratique, le respect des lois et des valeurs communes, ainsi que la contribution au bien-être collectif.
- ⇒ L'environnement : Ensemble des éléments naturels (air, eau, sol, faune, flore) et humains (infrastructures, sociétés, cultures) qui entourent un individu et influencent son développement, son bien-être et ses interactions.
- ⇒ Le développement des partenariats : Processus visant à établir et renforcer des collaborations entre différents acteurs pour atteindre des objectifs communs, partager des ressources et maximiser l'impact des actions menées.
- ⇒ La communication et la connaissance des différents acteurs : Il s'agit de l'échange d'informations et de la compréhension des rôles des divers intervenants dans un **Projet Éducatif du Territoire (PEDT)**, tels que les écoles, les collectivités locales, les associations, les familles et d'autres partenaires éducatifs. Une bonne communication et une connaissance mutuelle des acteurs sont essentielles pour assurer une coordination efficace, renforcer les partenariats et garantir que les actions éducatives sont bien adaptées aux besoins des jeunes du territoire.
- ⇒ La parentalité : Ensemble des pratiques, responsabilités et rôles assumés par les parents dans l'éducation et le soutien au développement de leurs enfants. Elle inclut l'accompagnement affectif, éducatif et social des enfants, ainsi que l'établissement d'un cadre de vie stable et sécurisé pour favoriser leur bien-être et leur épanouissement.

2.3 L'offre d'activités existante

Les 5 domaines de l'école sont les suivants :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (théâtre, littérature jeunesse, débats philosophiques, comptines et chansons, etc.),
- Développer un climat scolaire serein et apaisé,
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique (sports, découvertes et initiations),
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques (culture, histoire des arts, arts visuels, etc.),
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (mathématiques, apprentissages scientifiques, etc.),
- Explorer le monde (documentaires, différences culturelles, récits de voyageurs, etc.).

Les projets d'écoles seront renouvelés en lien avec ce PEDT.

La Ville a également élaboré, en concertation avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle et les ATSEM, une charte des ATSEM, visant à améliorer la lisibilité et l'organisation des missions de chacun.

Accueil du matin (7h30-8h30)

Dans toutes les écoles, les enfants sont accueillis en garderie dès 7h30. Ce temps permet d'offrir un moment de transition entre la maison et l'école, afin de préparer sereinement les enfants aux apprentissages scolaires.

L'accueil est individualisé et échelonné, et les animateurs accompagnent les enfants vers un réveil en douceur, en leur proposant des activités calmes comme un coin lecture, des jeux tranquilles, ou un espace détente.

Les objectifs de ce temps sont détaillés dans le projet pédagogique.

La pause méridienne (11h30-13h45)

Ce temps permet aux enfants de se ressourcer avant les apprentissages de l'après-midi. Il s'agit de proposer un repas de qualité, des activités de détente et des moments calmes adaptés à l'âge et aux besoins des enfants.

Les animateurs accompagnent les enfants à la restauration scolaire et supervisent des activités récréatives avant ou après le repas.

Les objectifs de ce temps sont :

- **Éduquer au goût** et réduire le gaspillage alimentaire par la découverte des aliments, favoriser l'autonomie des enfants, adapter les quantités, trier et recycler.
- **Développer des moments conviviaux** et éducatifs, en prenant en compte le rythme de l'enfant et en le sensibilisant aux menus.
- **Favoriser la participation des enfants** dans des activités diversifiées, en lien avec leurs attentes, et soutenir l'apprentissage du vivre-ensemble.

Activités après la classe (16h30-17h30)

Dès la sortie de l'école, les enfants sont pris en charge par les animateurs et peuvent d'abord prendre un moment pour goûter. La collectivité propose des activités autour de trois grands thèmes, déclinés en une offre de services qui soutient les volontés éducatives des différents partenaires :

- **Santé, sport et bien-être**
- **Culture, arts, littérature et ouverture sur le monde**
- **Sciences du numérique, robotique, biodiversité et environnement**

Ces thèmes seront détaillés avec des objectifs intermédiaires et opérationnels dans le projet pédagogique.

Accueil du soir (17h30-18h30)

Ce temps est un moment libre encadré, avec départ échelonné.

Les activités extrascolaires (vacances et mercredi)

Lors de chaque période de vacances et des mercredis sur les temps scolaires, des accueils de loisirs sont organisés à l'échelle intercommunale par la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, à destination des enfants de 3 à 12 ans. Les activités extrascolaires et le "Plan Mercredi" sont proposés en lien avec le PEdTi de l'intercommunalité. Elles prennent en compte les lieux d'animation, de socialisation, de loisirs et de découverte, et visent à favoriser le développement social et individuel des enfants et des adolescents.

Sites utilisés pour les activités

Les activités sont organisées sur différents sites locaux, notamment :

- Les écoles, avec leurs structures de jeux et divers équipements,
- La bibliothèque,
- L'école de musique,
- Les salles mutualisées entre le périscolaire et le centre de loisirs,
- Le complexe sportif,
- Le gymnase,
- Le restaurant scolaire,
- Les salles annexes attenantes aux écoles.

La Ville a également mis en place une charte des locaux, visant à garantir une meilleure lisibilité des salles partagées et une organisation fluide, permettant une gestion mutualisée des locaux municipaux et du matériel destiné aux enfants. Cette charte améliore l'accueil des enfants en optimisant les ressources entre les écoles et le périscolaire.

Une convention de mise à disposition des locaux et du personnel entre l'intercommunalité et la Ville assure une gestion optimale de l'utilisation de ces espaces.

Lien avec les dispositifs existants

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG (anciennement Contrat Enfance Jeunesse - CEJ) est un engagement réciproque de co-financement signé entre la CAF et la commune. Elle repose sur des objectifs de développement pour la commune et l'intercommunalité, en vue de mettre en œuvre une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC sont un dispositif porté par l'Éducation nationale, qui vient renforcer les 24 heures d'enseignement hebdomadaires des élèves. Ces activités, menées par les enseignants avec un groupe restreint d'élèves, peuvent être articulées avec les activités périscolaires. Elles permettent :

- Une aide pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- Un soutien à l'organisation personnelle des élèves,
- La mise en œuvre d'activités prévues par le projet d'école, ou en lien avec le projet éducatif.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

2.4 Les partenaires locaux

Concernant les autres structures intercommunales présentes sur le territoire :

- Une bibliothèque,
- Un accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire (mercredi) intercommunal,

- Un relais d'information pour les familles,
- Un multi-accueil « La courte échelle »,
- Un relais d'assistantes maternelles « À petits pas »,
- Un lieu parents-enfants « Bulles de mômes ».

Un tissu associatif dynamique et de qualité :

La commune de Vinay dispose d'un tissu associatif riche, avec près de 80 associations référencées sur le territoire. Celles-ci offrent aux Vinois et Vinoises une large gamme d'activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou axées sur la sensibilisation à l'environnement.

En concertation avec ses différents partenaires et co-éducateurs, la commune rédige et s'engage autour d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) destiné à tous les enfants et jeunes de 3 à 10 ans, pour accompagner leur développement en tant que citoyens en devenir. Convaincue de l'importance de la cohérence éducative sur le territoire, la commune souhaite, à travers ce PEDT, lier et coordonner les diverses offres disponibles en faveur de l'enfant et du jeune.

Le PEDT 2025-2029 s'engage à faire évoluer collectivement nos modes de pensée et d'action pour :

- **Regarder autrement** : Chacun peut être acteur de son propre développement (programmes scolaires, règles de vie, lois...).
- **Penser autrement** : En croisant nos savoirs issus de l'expérience, du vécu de chacun et de la pratique professionnelle, nous pouvons décloisonner les disciplines et les champs d'intervention. Cela permet d'intégrer la complexité du monde, en prenant en compte les différentes interactions.
- **Agir autrement** : Par la coopération entre professionnels et non-professionnels. En favorisant la pluralité des ressources, qu'elles soient documentaires, pédagogiques ou humaines, tout en intégrant la diversité sociale et l'interculturalité.

Les groupes ayant participé aux différentes rencontres ont permis de lister plusieurs pistes pour mieux travailler ensemble, coopérer et décloisonner, afin de faire vivre l'idée de « communauté éducative » et de créer les conditions nécessaires pour rester alignés sur la vision du monde élaborée au cours du travail collectif :

- **Partager la réflexion et l'action** entre parents et professionnels, ainsi qu'entre professionnels de métiers différents. Cela nécessite de revoir les organisations, les missions de chacun, les horaires de travail des professionnels, pour permettre la création d'espaces de travail partagés.
- **Aller à la rencontre** des familles et des publics éloignés des structures, ainsi que des partenaires peu impliqués.
- **Associer les enfants** à chaque étape des projets : réflexion, analyse, action et évaluation.
- **Mobiliser en priorité les ressources locales** (talents, matériaux, espaces, énergies humaines...).
- **Rendre possible le partage des espaces, des terrains et des ressources.**
- **Mutualiser autant que possible** les formations, les outils pédagogiques, les réflexions et les recherches.
- **Mobiliser des moyens pour accompagner les professionnels** dans leurs pratiques et leurs difficultés, notamment en recourant à des ressources externes, en se formant et en pratiquant le « co-développement » (chaque professionnel pouvant être une ressource pour ses collègues).
- **Organiser une rencontre de la communauté éducative** en début d'année scolaire.
- **Construire des outils d'évaluation** dès le départ de chaque projet ou action, afin de mesurer, partager et valoriser les résultats, réussites et progrès. Il est important que ces outils soient, au moins partiellement, compréhensibles par tous, y compris par les enfants.

De nouveaux partenariats pourront être engagés avec l'ensemble des acteurs des structures communales et intercommunales durant la période 2025-2029.

3. Objectifs du PEDT

Objectif n°1 :

Favoriser l'épanouissement global des enfants et des jeunes en leur offrant un environnement éducatif inclusif et bienveillant, tout en renforçant leurs compétences psychosociales pour les aider à développer leur autonomie, gérer leurs émotions, et cultiver des relations sociales positives :

- ⇒ Créer un environnement éducatif inclusif et bienveillant
- ⇒ Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes
- ⇒ Favoriser les interactions sociales positives et constructives

Objectif n°2 :

Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes à travers l'instauration d'une culture de respect, de diversité et de coopération, tout en promouvant l'engagement citoyen et la responsabilité collective :

- ⇒ Instaurer une culture de respect et de diversité au sein des structures éducatives
- ⇒ Renforcer les compétences de coopération et de solidarité entre les enfants / les jeunes
- ⇒ Promouvoir l'engagement citoyen et la responsabilité collective

Objectif n°3 :

Favoriser l'accompagnement des familles et renforcer les liens entre les parents, les enfants et la communauté éducative, en créant des espaces de dialogue, de soutien et d'échange autour des enjeux de la parentalité, dans le but d'assurer une meilleure réussite éducative et un épanouissement de l'ensemble des enfants du territoire :

- ⇒ Améliorer la réussite éducative et l'épanouissement des enfants à travers l'implication active des familles
- ⇒ Favoriser l'échange d'informations et le soutien autour des enjeux de la parentalité
- ⇒ Renforcer la collaboration entre les familles, les enfants et la communauté éducative

Objectif n°4 :

Renforcer la collaboration, la transparence et la coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux, associatifs et institutionnels de la commune, afin de créer des partenariats durables et cohérents pour offrir aux jeunes un environnement éducatif de qualité :

- ⇒ Renforcer la coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels
- ⇒ Promouvoir la transparence dans la communication entre les partenaires
- ⇒ Développer des partenariats durables et cohérents

Objectif n°5 :

Promouvoir la protection de l'environnement auprès des jeunes et des habitants de la commune en les sensibilisant aux enjeux écologiques, en développant des comportements écoresponsables et en les impliquant dans des actions locales pour préserver leur cadre de vie :

- ⇒ Impliquer activement les jeunes et les habitants dans des actions locales de préservation de l'environnement
- ⇒ Sensibiliser les jeunes et les habitants aux enjeux écologiques
- ⇒ Développer des comportements écoresponsables chez les jeunes et les habitants

En annexe, les objectifs accompagnés des indicateurs, des critères d'évaluation et des propositions d'actions.

4. Organisation, inscriptions et tarification des accueils périscolaires

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font via le portail Citoyen, accessible depuis le site internet de la ville. Elles sont valables pour l'année entière.

Un dossier administratif est requis pour pouvoir bénéficier des accueils périscolaires. Un accueil physique et téléphonique est mis en place pour accompagner les familles dans leurs démarches.

Dans une démarche de qualité d'accueil, et afin de lutter contre les fractures numériques, les personnes n'ayant pas d'accès à Internet peuvent se rendre directement au service scolaire de la mairie durant ses heures d'ouverture.

Tarification

Une **nouvelle tarification** a été mise en place, sans distinction entre les résidents et les non-résidents de la commune. Cette tarification a pour objectifs :

- D'adapter la participation financière des familles en fonction de leurs revenus ou sur la base du quotient familial pour l'ensemble des accueils périscolaires.
- D'assurer une tarification équitable et solidaire.
- De simplifier la facturation mensuelle afin de faciliter la gestion du budget des familles. Les tarifs sont établis par tranches de quotient familial, réparties en neuf tranches, avec une facturation mensuelle. Ils sont définis en tenant compte de :
 - D'un prix minimum et d'un quotient plancher.
 - D'un prix maximum et d'un tarif plafond.

Les tarifs sont consultables sur le portail citoyen, le site internet de la ville, ainsi que dans le flyer de rentrée distribué à chaque famille et sur les différents supports de communication de la commune. Une flexibilité est offerte aux familles concernant les délais d'inscription et de réservation, celles-ci pouvant être effectuées jusqu'à la veille à 8h30.

Des pénalités de retard ou de non-réservation peuvent être appliquées par le service, le cas échéant.

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires importantes peuvent, sur prescription médicale et en concertation avec le/la directeur.rice de l'école, bénéficier d'un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI), qui inclut un panier repas adapté.

5. La prise en compte du handicap et de la tolérance

Définition du Handicap et Objectifs de l'Inclusion

Le handicap est défini comme suit : « Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'inclusion, quant à elle, signifie que l'individu ne doit pas être mis à l'écart, mais qu'il doit faire partie intégrante du groupe social. Cela implique que la collectivité adapte l'environnement ou l'activité afin de compenser ce qui rend l'individu vulnérable.

Une charte d'inclusion de tous les enfants a été co-écrite avec les acteurs du territoire et est disponible en annexe du PEDT. Cette charte évoluera pour englober non seulement les enfants en situation de handicap, mais également ceux confrontés au harcèlement scolaire et présentant des troubles neurodéveloppementaux.

Objectifs de la Charte d'Inclusion

Les objectifs de cette charte sont les suivants :

- Accepter la différence : Combattre la discrimination, s'ouvrir les uns aux autres, et évoluer ensemble pour vaincre les peurs.
- Rendre les accueils accessibles à tous : Faire progresser tous les enfants, qu'ils soient en situation de handicap, confrontés au harcèlement scolaire, ou présentant des troubles neurodéveloppementaux, et favoriser leur autonomie.
- Travailler en réseau : Renforcer la collaboration entre les différentes institutions et acteurs impliqués dans l'accompagnement des enfants, afin de partager les ressources et objectifs.
- Offrir un accueil bienveillant et individualisé : Grâce à des formations et un accompagnement des professionnels accueillants, pour prendre en charge les spécificités de chaque enfant.

Les enfants apprendront la tolérance, le respect des différences et la solidarité à travers des activités culturelles et sportives partagées. Cette volonté d'inclusion, partagée par les pouvoirs publics et les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, nécessite une information claire et une formation spécifique des équipes pédagogiques. L'inclusion se prépare, se vit et se mesure.

En s'appuyant sur cette charte, les co-éducateurs pourront mettre en œuvre les dispositifs nécessaires et utiliser le réseau existant pour faciliter l'accueil de tous les enfants, sans distinction.

6. Gouvernance du PEDT

6.1 Pilotage et animation du projet

Le **Comité de Suivi** est une instance de pilotage régulière, qui se réunit entre une et trois fois par an. Il a pour mission de superviser et de suivre l'évolution du projet éducatif du territoire (PEDT) et de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions définies.

Composition du comité :

- **Les directeurs/directrices** de chaque école,
- **Un enseignant** de chaque école,
- **Un représentant** des accueils extrascolaires et périscolaires (mercredi),
- **Deux représentants** des parents d'élèves de chaque école,
- **Les animateurs/animateuses référent(e)s** de chaque école,
- **Le responsable du service scolaire/périscolaire,**
- **L'élue au scolaire.**

Participants additionnels (en fonction des besoins) :

- Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN),
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

- Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES),
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Conseil Municipal des Enfants (CME).

6.2 Coordinateur du PEdT

Le coordinateur du PEdT est le garant de la mise en œuvre et du développement du projet. Il est responsable de l'organisation technique et pédagogique des activités périscolaires. En tant que point de contact central, il assure la liaison entre les différents partenaires co-éducatifs du territoire. Il est également l'interlocuteur privilégié pour tous les acteurs impliqués dans le projet.

Le coordinateur retenu pour cette mission est le directeur du Pôle Education Jeunesse Culture de la commune de Vinay.

7. Communication et implication des familles

La communication et l'implication des familles sont essentielles pour assurer la réussite des actions mises en place. Voici quelques éléments à inclure :

- ⇒ Renforcer le partenariat famille-école-territoire
- ⇒ Engagement commun
- ⇒ Moyens de communication adaptés
- ⇒ Réunions d'information et ateliers
- ⇒ Boîte à idées et forums participatifs
- ⇒ Participation des parents aux activités
- ⇒ Formation et soutien aux parents
- ⇒ Création d'une relation de confiance avec les familles
- ⇒ Accessibilité et prise en compte des divers contextes familiaux

La réussite de ce point repose sur une communication ouverte, transparente et adaptée à tous, ainsi que sur des actions concrètes permettant aux parents de participer activement à la vie éducative et sociale de leurs enfants. C'est un levier essentiel pour garantir l'efficacité du projet et améliorer les parcours éducatifs des jeunes.

8. Évaluation et ajustements

Une démarche d'amélioration continue sera mise en place et pilotée par les instances du PEDT. Cette démarche fera l'objet d'une présentation annuelle lors du Comité de Pilotage général.

Elle s'appuiera sur les éléments suivants :

- La formalisation d'un plan d'actions sur les 3 ans du PEDT 2025-2029, détaillant les priorités de travail définies par le comité,
- La mobilisation d'un socle d'indicateurs quantitatifs, qui seront suivis tout au long du cycle du PEDT,
- Le recueil de la parole de tous les acteurs (enfants, parents, professionnels) via des enquêtes annuelles,
- Des apports qualitatifs basés sur des retours de terrain et des observations,

- Un bilan sur l'avancement des objectifs, en s'appuyant sur les productions des acteurs, les expérimentations en cours, les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs. Une attention particulière sera portée sur l'impact des activités périscolaires dans la réussite éducative des enfants.

9. Conclusion

Le Projet Éducatif du Territoire (PEDT) 2025-2029 marque une étape décisive dans notre engagement collectif pour le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes de notre territoire. En collaboration étroite avec les familles, les écoles, les associations, les institutions locales et les autres acteurs éducatifs, ce projet vise à répondre aux besoins diversifiés de nos jeunes générations, tout en intégrant les enjeux contemporains liés à l'éducation, à la citoyenneté, et à l'inclusion.

À travers ce PEDT, nous avons défini des actions concrètes pour favoriser l'accès à des pratiques culturelles, sportives et éducatives, tout en soutenant le développement des compétences psychosociales et l'implication des familles dans le parcours de leurs enfants. Nous avons également veillé à promouvoir l'égalité des chances et à renforcer la coopération entre tous les acteurs du territoire afin de créer un environnement harmonieux et bienveillant pour nos jeunes.

Le suivi régulier des actions et une évaluation continue nous permettront d'ajuster notre démarche en fonction des évolutions des besoins du territoire et des défis rencontrés. Nous sommes convaincus que ce projet renforcera le lien social, la solidarité et la réussite éducative, en contribuant à la construction d'une société plus inclusive et respectueuse des talents de chacun.

Nous aspirons à faire de ce PEDT un véritable levier de transformation, en offrant à chaque enfant les opportunités de se développer dans un environnement serein, équilibré et enrichissant. Avec l'engagement de tous, ce projet deviendra un pilier essentiel pour l'avenir de notre territoire, en permettant à nos jeunes de s'épanouir pleinement, tant sur le plan scolaire que personnel, et de devenir des citoyens responsables, ouverts et solidaires.

Le PEDT 2025-2029 est ainsi un projet d'avenir, porteur de sens et d'espoir, où l'implication de chacun et le travail collectif feront toute la différence dans le parcours de nos enfants et de notre communauté éducative.